



SUPERVISION DE COACHS



“ Venez me rencontrer pour aller plus loin dans l'échange et la construction de votre objectif. ”

ANIMÉ PAR

Aziza GHALILA,
formatrice et coach en entreprise



+ VOUS SOUHAITEZ :

- **Prendre du recul** sur votre pratique,
- **Avoir un lieu protégé** et structurant pour évoluer dans votre métier,
- **Recevoir l'éclairage** d'un professionnel sur les questions et problématiques qui se posent à vous dans l'exercice de votre profession
- **Vous nourrir** d'expériences des autres
- **Vous professionnaliser** à travers une démarche ancrée dans la réalité
- **Remettre en question** votre pratique, la conforter, la structurer



+ LA SUPERVISION

- Propose un espace privilégié où le coach apporte ses envies, ses doutes, ses incertitudes et autres questions personnelles liées à ses actions
- C'est l'accompagnement d'un professionnel par un autre professionnel plus expérimenté
- Concerne la pratique du métier de coach sans nécessairement focuser sur des théories particulières, elle est multidisciplinaire
- Permet au coach d'effectuer un autocontrôle de sa pratique en se confrontant à différentes options et d'enrichir son cadre de référence
- S'accompagne d'une dimension didactique, déontologique et éthique
- C'est une nécessité. Les codes de déontologie la demande

+ LE SUPERVISEUR

- Écoute, confronte, conforte le supervisé
- Crée un climat relationnel de confiance qui va permettre l'émergence de la parole et la construction de la crédibilité
- Accompagne le coach avec bienveillance et rigueur afin de permettre le développement de ses capacités, la prise d'initiatives et de risques mesurés
- Aide le coach à mieux faire son métier et à réfléchir sur sa pratique
- Permet de continuer à se former par le biais d'étude de ses cas client
- Soutient le coach lorsqu'il rencontre des obstacles qu'ils soient d'ordre personnel ou professionnel

Je m'engage à :

- Tenir confidentielles toutes informations afférentes à votre demande, ainsi que tout ce qui a été porté à ma connaissance
- Respecter les engagements pris et ne rien faire qui puisse porter préjudice à la personne accompagnée
- Respecter la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée
- Mobiliser toutes mes ressources vers les objectifs contractuels

